



## Soupçon détournement de fonds association

Par **moi2905**, le **20/04/2015** à **10:17**

bonjour [smile4]

je suis adhérente d'une petite asso de danse, dans laquelle nous soupçonnons la présidente d'éventuels détournements de fonds : pas d'assemblée générale depuis la création, soit 10 ans ; les membres sont tous de la même famille, nous n'avons aucun reçu lorsque l'on paye nos cotisations, les bénéficiaires du gala de fin d'année ; on ne nous en parle même pas

!!!!!!![smile17], pls disfonctionnements qui nous mettent la puce à l'oreille ...

que peut-on faire à notre petit niveau pour avoir accès aux comptes, ou aux statuts ??

ps: le commissaire aux comptes est la mère de la présidente, un peu compliqué du coup  
merci de me répondre

Par **conseil juridique**, le **27/04/2015** à **17:12**

Bonjour, vous pouvez écrire par lettre recommandée à la Présidente en lui demandant les comptes de l'association. Si vous ne souhaitez pas le faire comme ça, alors écrivez au Procureur de la République pour lui expliquer la situation et il agira en ouvrant une enquête. Enfin, il est curieux qu'il y ait un commissaire aux comptes pour une petite association de danse, les seuils pour le commissaire aux comptes sont très élevés. Si vous souhaitez de l'aide pour écrire votre lettre, contactez-nous [conseiljuridique.pl](mailto:conseiljuridique.pl) seulement 9 €